

## Péréquation

## Sainte Thérèse de Bougival

## catégories

## Contribution familiale 2017/2018

		Maternelle	Elémentaire	Collège
A	Q Inférieur à 4500€	473,00 €	503,00 €	530,00 €
B	Q Entre 4501 € et 7000 €	662,00 €	704,00 €	742,00 €
C	Q Entre 7001 € et 9000 €	803,00 €	854,00 €	901,00 €
D	<b>Q Entre 9001€ et 14000 €</b>	<b>945,00 €</b>	<b>1 005,00 €</b>	<b>1 060,00 €</b>
E	Q Entre 14001 € et 18000€	992,00 €	1 055,00 €	1 113,00 €
F	Q Entre 18001 € et 25000 €	1 058,00 €	1 126,00 €	1 187,00 €
G	Q Supérieur à 25000€	1 181,00 €	1 256,00 €	1 325,00 €

vous trouverez, ci-dessous, la procédure à suivre qui vous permettra de calculer dans quelle catégorie de péréquation vous vous situez

Traitements et salaires nets et revenus des professions non salariées de la famille, indemnités de chômage, **avant abattements et déductions**

1

Revenus nets immobiliers et fonciers

2

Revenus des comptes bancaires, valeurs et capitaux mobiliers (avoir fiscal compris)

3

Revenus divers (primes non imposables, bourses, retraites, pensions alimentaires, rentes et pensions)

4

Total des ressources de la déclaration de revenus  $R = 1+2+3+4$

R

Montant net de l'impôt sur le revenu figurant sur l'avis 2016 (revenus 2015)

I

**Possibilités financières de la famille**

R - I

Effectif familial ( nombre de parts P )

Parents ou le parent seul + 1 par enfant **à charge fiscalement**, 1 part supplémentaire par personne handicapée.

2

différent du nombre de parts figurant sur votre feuille d'impôt

total P

Coefficient familial Q

(R - I) divisé par le nombre de parts P

Q

catégories A, B, C Feuille d'imposition 2016 ( revenus 2015) à fournir